



25-C-0178

Séance du vendredi 27 juin 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024

Vu l'article L 5217-10-10 du Code général des Collectivités Territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif 2024 du budget général est présenté au vote du Conseil de la Métropole ;

I. Exposé des motifs

Les budgets consolidés sont présentés en annexe 1, la charte Gissler consolidée de l'ensemble des budgets est présentée en annexe 2.

Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) et leurs crédits de paiement 2024 sont présentés en annexe 5 pour l'ensemble des budgets (budget général et 6 budgets annexes).

Chaque budget (le budget général et 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique. La présente délibération se concentre sur l'analyse du budget général.

1. Présentation du budget général

Le budget général retrace les activités de nature administrative de la Métropole Européenne de Lille, non assujetties à TVA. Il est soumis à la nomenclature comptable M57. Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, certaines activités soumises à TVA, pour lesquelles la réglementation n'impose pas de budget annexe, sont retracées au sein du budget général à travers des secteurs distincts : restaurant communautaire, revenus des immeubles, le stade Pierre Mauroy et certaines délégations de services publics. Ces secteurs distincts font l'objet d'une annexe budgétaire rendant compte des charges et produits liés à l'activité.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Général	01/01/1968	Service public administratif	M 57	Budget TTC Secteurs distincts de TVA

Les balances et les résultats sont joints en annexes (annexes 3 et 4).

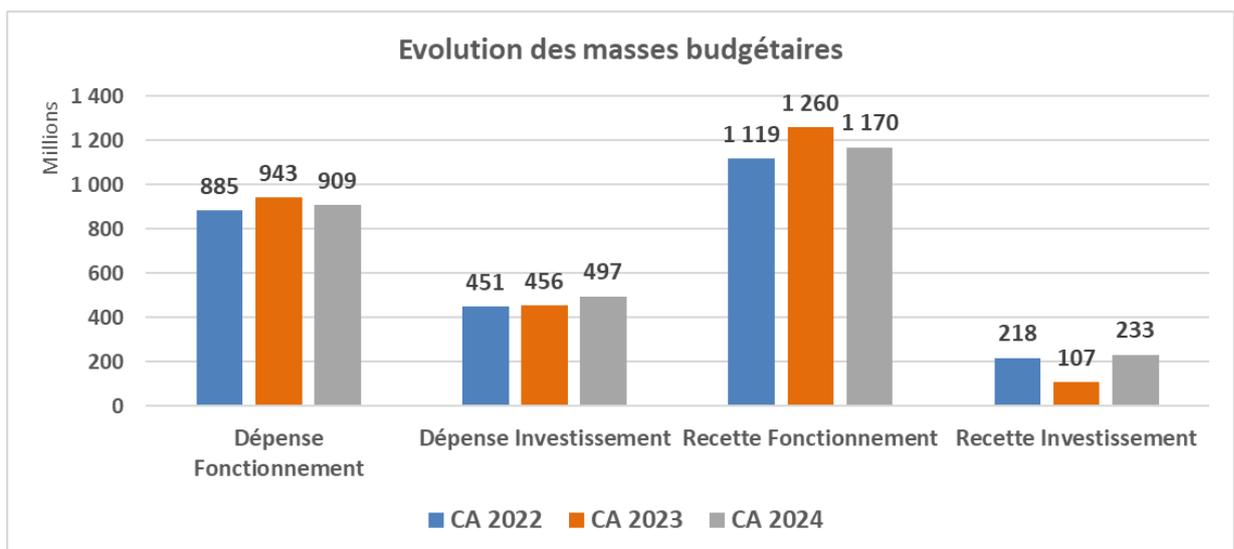
L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés et lignes de trésorerie.

2. Évolution des masses budgétaires réelles

En 2024, les dépenses totales, hors résultats reportés et mouvements financiers (mouvements d'ordre, lignes de trésorerie), s'élèvent à 1 405,5M€, soit +5,9M€ par rapport à 2023 (+0,4%).

Les recettes totales, hors excédents reportés, s'élèvent à 1 402,2M€ soit +34,7M€ par rapport à 2023 (+2,5%).

La section de fonctionnement représente 83% des recettes et 65% des dépenses.



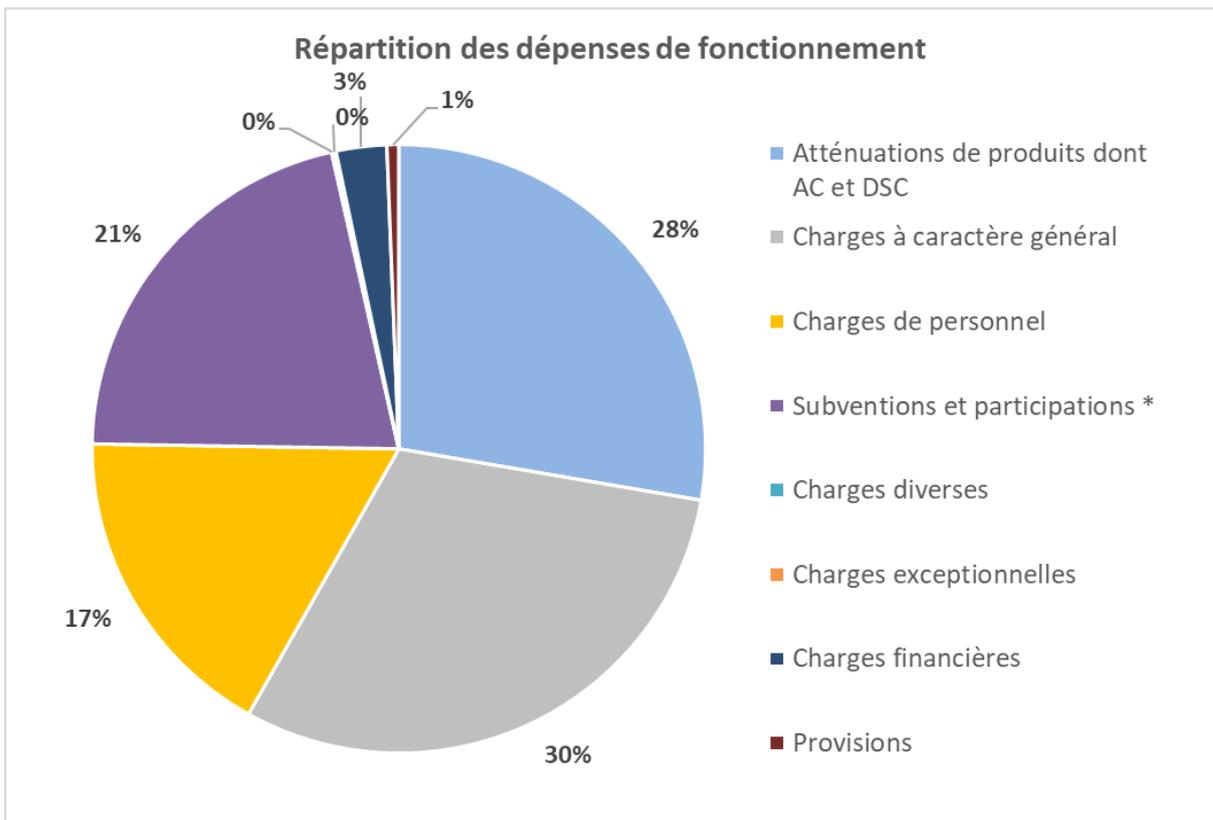
3. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 908,7M€ et présentent un taux de réalisation de 99%/ BP.

Elles sont en diminution de 34,7M€ (soit -3,7%) par rapport au compte administratif 2023.

Cette évolution est marquée par la diminution importante des subventions et participations (-27,2M€) liée à l'ajustement de la participation du Budget général au budget annexe transports (-25M€) au regard des équilibres de ce dernier.

Dépenses de Fonctionnement	2023			2024			Evol CA 2024/2023	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Atténuations de produits dont AC et DSC	247 684 452	250 296 193	101%	249 563 000	251 748 624	101%	1 452 431	0,6%
<i>Dont AC / DSC</i>	<i>246 218 952</i>	<i>246 210 351</i>	<i>100%</i>	<i>247 173 000</i>	<i>247 555 924</i>	<i>100%</i>	<i>1 345 573</i>	<i>0,5%</i>
Charges à caractère général	269 995 245	277 746 925	103%	286 649 283	276 620 345	97%	-1 126 580	-0,4%
Charges de personnel	146 658 066	148 142 049	101%	155 897 693	155 459 535	100%	7 317 486	4,9%
Subventions et participations *	193 868 068	219 989 226	113%	190 563 031	192 774 000	101%	-27 215 226	-12,4%
Charges diverses	1 114 829	609 877	55%	1 156 039	828 844	72%	218 967	35,9%
Dépenses de gestion	859 320 660	896 784 270	104%	883 829 046	877 431 348	99%	-19 352 922	-2,2%
Charges exceptionnelles	235 000	1 284 255	546%	230 000	1 362 752	593%	78 497	6,1%
Charges financières	24 081 077	23 730 063	99%	30 448 762	24 216 349	80%	486 286	2,0%
Provisions	0	21 602 658		0	5 647 724		-15 954 934	-73,9%
Charges except. prov. et frais fin.	24 316 077	46 616 976	192%	30 678 762	31 226 825	102%	-15 390 151	-33,0%
Total dépenses de fonctionnement	883 636 737	943 401 246	107%	914 507 808	908 658 173	99%	-34 743 072	-3,7%



Elles sont composées :

- **Des dépenses de gestion (877,4M€) constituées :**
 - D'atténuations de produits : 251,7M€ (+1,5M€/CA 2023), soit 28% des dépenses de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de :
 - L'attribution de compensation : 219,2M€ (stable par rapport à 2023) ;
 - La dotation de solidarité communautaire : 28,3M€ (+1,3M€) ;
 - Des reversements de fiscalité auprès du Département du Nord (taxe de séjour pour 0,6M€) et des communes (taxe sur la consommation finale d'électricité pour 0,8M€) ;
 - Des remboursements à l'État pour 2,1M€ de trop versé de TVA ;

- Des reversements de fiscalité sur d'autres taxes pour un total de 0,7M€.
- Des charges à caractère général : 276,6M€ (-1,1M€/CA 2023). Elles représentent 30% des dépenses. Les principales dépenses concernent :
 - La gestion des résidus urbains pour 171,9M€ (-4,1M€/CA 2023) dont notamment :
 - La gestion de la collecte sélective des déchets (81,2M€),
 - Le recyclage et la valorisation des déchets (62,5M€),
 - L'exploitation des déchetteries et des encombrants (26,4M€).
 - L'aménagement et l'entretien de la voirie pour 13,4M€ (soit - 0,6M€/CA 2023) ;
 - Les actions en faveur du rayonnement de la Métropole pour 29,7M€ (soit +3M€/CA 2023) notamment portées par les actions de la jeunesse et des sports (27,2M€) et la politique de la culture et du tourisme (2,3M€) ;
 - La gouvernance de l'administration (patrimoine, achats, système d'information, communication...) représente 44,0M€ (soit +0,5M€/CA 2023) ;
 - La politique de logement, de l'habitat et l'urbanisme pour 5,5M€ (+0,4M€/CA 2023) dont le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 3,5M€ ;
 - La politique du développement économique et de l'emploi pour 2,8M€ (+0,1M€/CA 2023).
- Des subventions et participations : 192,8M€ (-27,2M€/CA2023) soit 21% des dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses concernent :
 - Les versements aux budgets annexes transports (54,2M€ soit - 25,1M€ par rapport au CA 2023 - ajustement en fonction de l'équilibre de ce budget annexe) et activités immobilières et économiques (7,9M€ soit +0,9M€/CA 2023) ;
 - La contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours du Nord (53,8M€ soit +2,7M€/CA 2023) ;
 - Les subventions aux organismes et événements culturels pour 16,8M€ (soit +0,5M€/CA 2023) dont :
 - Le soutien aux grandes structures pour 6,1M€ et notamment 2,3M€ pour l'Opéra de Lille, 1,5M€ pour les conservatoires, 1,1M€ pour l'Orchestre National de Lille, 0,8M€ pour la Condition Publique et 0,2M€ pour l'Institut du Monde arabe ;
 - Le développement de la politique culturelle pour 4,3M€ et notamment 1,5M€ pour le soutien aux événements et

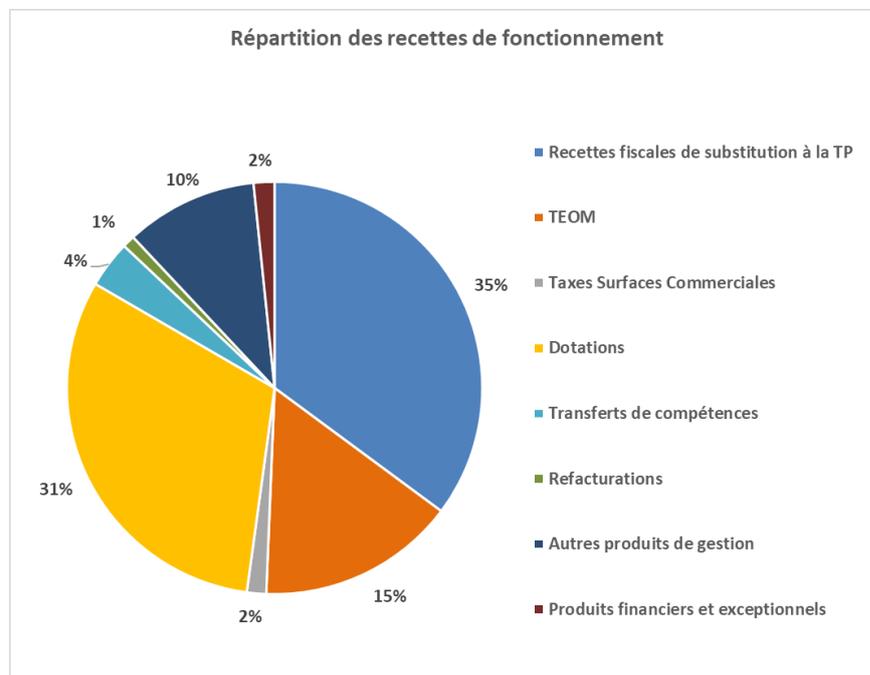
- équipements culturels, 1M€ pour Lille 3000, 0,8M€ pour les fabriques culturelles et 0,5M€ pour les Belles Sorties ;
 - L'exploitation du LAM pour 6,5M€.
 - Les subventions soutenant le développement économique pour 13,4M€ (soit +0,1M€/CA 2023) et notamment :
 - Le soutien à l'innovation et aux domaines d'activités stratégiques: 5,3M€ ;
 - L'accompagnement de l'agence d'attractivité Hello Lille : 2,4M€ ;
 - Le développement de l'emploi et des compétences : 1,6M€ ;
 - Le soutien à la création d'entreprises : 1,1M€ ;
 - Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur : 1,1M€ ;
 - Les autres soutiens au développement économique : 1,9M€.
 - Les subventions aux clubs sportifs et évènements sportifs pour 7,8M€ (-7,5M€/CA 2023-) et notamment :
 - Soutien au sport de haut niveau et aux évènements sportifs : 3,7M€ ;
 - Participation à l'entrée des scolaires (piscines) : 2,8M€ (+0,9M€),
 - Exploitation des équipements sportifs : 1,3M€ dont 0,9M€ pour la piscine métropolitaine des Weppes, 0,4M€ pour la patinoire Serge Charles ;
 - Pour mémoire, le CA 2023 avait enregistré 7,7M€ de dépenses exceptionnelles au titre du jugement intervenu concernant le contrat de PPP du stade Decathlon Arena-Pierre Mauroy (et ayant pour corollaire des recettes et reprises de provisions) ;
 - La politique de solidarité : le FSL (fonds de solidarité logement) (7,2M€, +0,3M€/CA 2023) et le fonds d'aide aux jeunes (1,2M€ stable/CA 2023) ;
 - La participation eaux pluviales versée au budget annexe assainissement : 6M€ (stable/CA 2023) ;
 - Les participations versées aux offices de tourisme : 3M€ (+0,1M€/CA 2023) ;
 - La participation à l'Agence d'urbanisme (2,6M€, stable/CA 2023) et au Syndicat mixte du SCOT (0,9M€, stable/CA 2023).
- Des charges de personnel : 155,5M€ (+7,3M€ / CA2023). L'effectif pourvu en 2024 représente 2 464 postes, dont 2 262 postes de titulaires et 202 postes de non titulaires. Les dépenses de personnel représentent 17% des dépenses de fonctionnement.

- **Des charges financières** : 24,2M€ (+0,5M€/CA2023). Les frais financiers sont en hausse par rapport à 2023 du fait de l'évolution de l'encours de dette et des conditions de marché actuelles.
- **Des charges exceptionnelles** : 1,4M€ (+0,1M€/CA2023). Il s'agit de régularisations comptables de titres sur exercices antérieurs.
- **Des provisions** : 5,6M€ (-16M€/CA2023). Conformément à l'article D. 5217-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu du principe comptable de prudence, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. En tout état de cause, la constitution d'une provision ne saurait être considérée comme la reconnaissance implicite par la Métropole Européenne de Lille de sa responsabilité ou de son acceptation d'un montant indemnitare. Ainsi, sur 2024 la MEL a poursuivi sa politique de provisionnement et a ainsi provisionné les contentieux ou différends et actualisé ses provisions pour charges.

Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 1 169,6M€. Leur taux de réalisation est de 105%.

Ces recettes sont en diminution de 90,7M€ (soit -7,2 %) par rapport au compte administratif 2023. Cette évolution s'explique par la baisse de 93M€ des produits de cession par rapport à 2023, année au cours de laquelle le produit de cession de la vente du siège historique de la MEL a été réalisé.

Recettes de Fonctionnement	2023			2024			Evol CA 2024/2023	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Cotisation Foncière Entreprise	136 101 000	142 073 134	104%	139 100 000	146 568 464	105%	4 495 330	3,2%
Fraction de TVA (CVAE)	103 892 000	110 178 613	106%	114 610 000	109 919 785	96%	-258 828	-0,2%
Fraction de TVA (TH)	125 677 000	132 516 419	105%	137 817 000	132 477 525	96%	-38 894	0,0%
Taxe Habitation	4 931 000	9 837 584	200%	5 075 000	6 591 066	130%	-3 246 518	-33,0%
Taxe Add. Foncier Non Bâti	1 689 000	1 891 149	112%	1 862 000	1 962 926	105%	71 777	3,8%
Imp. forfait. entrep. Réseaux	5 387 000	6 117 620	114%	5 839 000	6 608 940	113%	491 320	8,0%
Recettes fiscales substitution TP	377 677 000	402 614 519	107%	404 303 000	404 128 706	100%	1 514 187	0,4%
Taxe Enlèvement Ordures Mén.	170 552 000	173 492 102	102%	178 725 000	180 775 288	101%	7 283 186	4,2%
Taxes Surfaces Commerciales	13 144 000	15 885 131	121%	13 226 000	17 610 788	133%	1 725 657	10,9%
Gemapi	7 300 000	7 353 501	101%	7 300 000	7 374 751	101%	21 250	0,3%
Autres recettes fiscales	190 996 000	196 730 734	103%	199 251 000	205 760 827	103%	9 030 093	4,6%
DGF	210 379 000	210 621 239	100%	208 414 000	208 369 037	100%	-2 252 202	-1,1%
Compensations Fiscales	34 453 000	34 313 628	100%	34 981 000	37 934 286	108%	3 620 658	10,6%
Dot. Compensation Réforme TP	41 103 000	41 103 306	100%	40 569 000	40 786 277	101%	-317 029	-0,8%
Fds Nat. Gar. Ind. de Ress.	78 677 267	78 677 267	100%	78 677 267	78 677 267	100%	0	0,0%
Dotations	364 612 267	364 715 440	100%	362 641 267	365 766 867	101%	1 051 427	0,3%
Attribution de Compensation du département	34 269 973	34 269 973	100%	34 269 973	34 269 973	100%	0	0,0%
Taxe de séjour	3 500 000	6 478 244	185%	5 200 000	7 540 423	145%	1 062 179	16,4%
Recettes Espace Naturel Métropolitain	1 687 500	1 204 552	71%	1 345 500	1 197 506	89%	-7 047	-0,6%
Transferts de compétences	39 457 473	41 952 770	106%	40 815 473	43 007 902	105%	1 055 132	2,5%
Refacturation Sourcéo	2 500 000	1 619 603	65%	2 500 000	1 926 820	77%	307 217	19,0%
Refacturations aux budgets annexes	8 329 897	9 510 632	114%	9 673 022	9 384 729	97%	-125 902	-1,3%
Refacturations	10 829 897	11 130 235	103%	12 173 022	11 311 549	93%	181 314	1,6%
Attribution de Compensation	1 999 000	1 999 347	100%	1 999 000	1 999 347	100%	0	0,0%
FPIC	16 926 000	15 028 996	89%	14 278 000	14 249 188	100%	-779 808	-5,2%
Stade Pierre MAUROY	13 222 000	13 433 284	102%	13 342 838	14 193 608	106%	760 324	5,7%
FCTVA	1 000 000	1 764 117	176%	1 000 000	1 775 892	178%	11 775	0,7%
Divers	52 007 421	83 835 351	161%	62 498 137	88 420 482	141%	4 585 131	5,5%
Autres produits de gestion	85 154 421	116 061 095	136%	93 117 975	120 638 517	130%	4 577 422	3,9%
Total produits gestion	1 068 727 058	1 133 204 792	106%	1 112 301 737	1 150 614 367	103%	17 409 575	1,5%
Produits financiers	335 230	2 287 476	682%	2 085 060	4 827 156	232%	2 539 680	111,0%
Produits exceptionnels	135 000	3 214 996	2381%	213 722	228 312	107%	-2 986 683	-92,9%
Cessions	0	101 873 003		0	8 883 525		-92 989 479	-91,3%
Reprises sur provisions	0	19 724 707		0	5 045 508		-14 679 199	-74,4%
Produits financiers et except.	470 230	127 100 182		2 298 782	18 984 502		-108 115 680	-85,1%
Total recettes de fonct.	1 069 197 288	1 260 304 974	118%	1 114 600 519	1 169 598 869	105%	-90 706 105	-7,2%



Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, sont composées :

- **Des produits de gestion : 1150,6M€ (+17,4M€/CA2023). Ils sont constitués :**
 - Des ressources fiscales de substitution de la taxe professionnelle : 404,1M€ (+1,5M€/CA 2023) dont :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 146,6M€ (+4,5M€/CA 2023),
 - La Fraction de TVA (en compensation de la TH sur les résidences principales) : 132,5M€ (stable/CA 2023),
 - La Fraction de TVA (en compensation de la CVAE) : 109,9M€ (-0,3M€/CA 2023),
 - La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 6,6M€ (-3,2M€/CA 2023). Le niveau de cette recette est revenu proche de son niveau de 2022,
 - La Taxe foncière additionnelle sur le foncier non bâti : 2M€ (+0,1M€/CA 2023),
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 6,6M€ (+0,5M€/CA 2023).
 - D'autres recettes fiscales : 205,8M€(+9M€/CA2023) dont :
 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 180,8M€ (+7,3M€/CA 2023),
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 17,6M€ (+1,7M€/CA 2023),
 - Le produit de la Taxe GEMAPI mise en place par la MEL en 2022 : 7,4M€ (stable/CA 2023).
 - Des dotations : 365,8M€ (+1,1M€/CA2023) dont :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 208,4M€ (-2,3M€/ CA 2023),
 - Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 78,7M€ (stable),
 - La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 40,8M€ (-0,3M€/CA 2023),
 - Les compensations fiscales : 37,9M€ (+3,6M€/ CA 2023).
 - Des recettes issues des transferts de compétences : 43M€ (+1,1M€/CA2023) dont :
 - L'attribution de compensation (AC) versée par le Département (34,3M€ stable/ CA 2023),
 - Les recettes tarifaires des espaces naturels métropolitains (1,2M€ stable/CA 2023),
 - La taxe de séjour (7,5M€, +1,1M€/CA 2023).

- Des refacturations: 11,3M€ (+0,2M€/CA2023) :
 - Refacturations à Sourcéo (1,9M€, +0,3M€/CA 2023),
 - Refacturations des fonctions support et des frais généraux aux budgets annexes (9,4M€ soit -0,1M€/CA 2023, neutre au niveau consolidé).

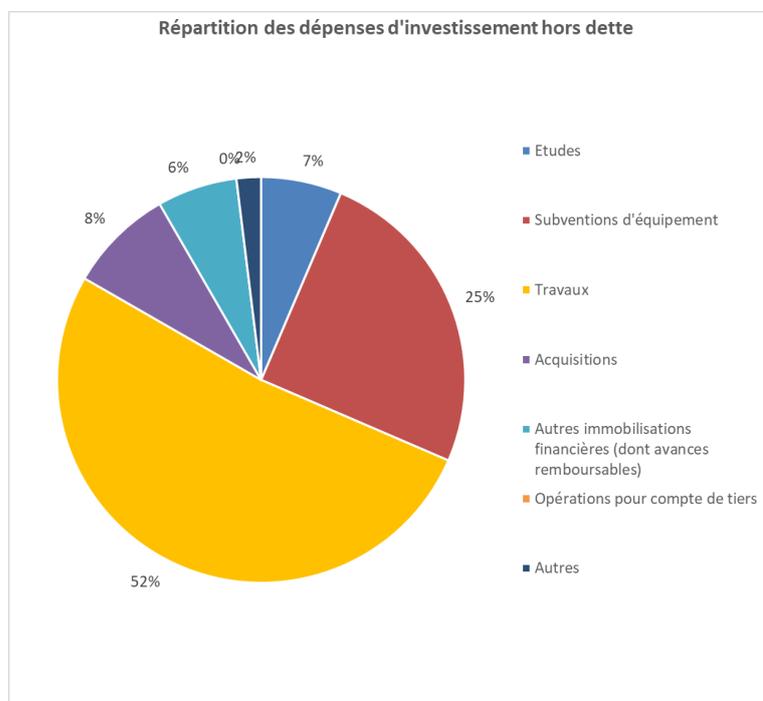
- Des autres produits de gestion : 120,6M€ (+4,6M€/CA2023) dont :
 - Les recettes liées au Stade Pierre Mauroy : 14,2M€, qui comprend la redevance d'occupation et les autres recettes,
 - Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 14,2M€ ; cette dotation est en diminution par rapport à 2023 (-0,8M€/CA 2023) du fait de la mise en œuvre progressive de la réforme du potentiel financier (liée à la suppression de la TH) qui est défavorable au territoire métropolitain,
 - Les attributions de compensation versées par les communes : 2M€ (stable/CA 2023),
 - Le FCTVA en section de fonctionnement pour 1,8M€ (stable/CA 2023),
 - Diverses recettes pour un montant total de 88,4M€ (+4,6M€/CA 2023) qui comprennent notamment les recettes de la politique déchets ménagers pour 26,6M€, des recettes des concessions de service public de stationnement pour 17,1M€. À cela s'ajoutent 11M€ de recettes de régularisations comptables et financières, 7,8M€ de forfait post-stationnement (dont 3M€ au titre de rattachements sur 2023 qui n'ont pu être opérés pour le CA 2023) et 26M€ sur les autres politiques de la MEL.

- **Des produits financiers et exceptionnels : 19M€ (-108,1M€/CA 2023) dont :**
 - Des cessions : 8,9M€ (-93M€/CA 2023). Cette diminution est due à la vente de l'ancien siège rue du ballon pour un montant de 95M€ en 2023. À noter, la spécificité comptable de ces écritures dont les crédits sont inscrits en recettes d'investissement (ligne 024) mais réalisés en recettes de fonctionnement (compte 775),
 - Des produits exceptionnels : 0,2M€ (-3M€/CA 2023 en raison de moindres annulations de mandats sur exercices antérieurs),
 - Des reprises sur provisions : 5M€ (-14,7M€/CA 2023). Il convient de rappeler que l'année 2023 avait été marquée par des reprises de provisions importantes dans le cadre du jugement sur le contrat de PPP du Grand stade,
 - Et des produits financiers : 4,8M€ (+2,5M€/CA 2023 grâce aux placements de trésorerie réalisés sur des comptes à terme de l'État rémunérés).

4. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors résultats reportés et restes à réaliser, s'élèvent à 496,8M€ et augmentent de 40,6M€ par rapport à 2023. Leur taux de réalisation est de 100% (103% après intégration des reports qui sont de 12,3M€).

Dépenses d'Investissement	2023			2024			Evol CA 2024/2023	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Etudes	31 556 212	24 748 802	78%	35 711 417	26 375 499	74%	1 626 697	7%
Subventions d'équipement	102 972 159	86 406 268	84%	96 695 686	103 663 792	107%	17 257 524	20%
Travaux	194 670 900	191 675 125	98%	194 161 892	213 939 171	110%	22 264 046	12%
Acquisitions	32 405 269	40 775 423	126%	38 580 995	34 560 441	90%	-6 214 982	-15%
Autres immobilisations financières (dont avances remboursables)	21 286 303	24 393 628	115%	35 195 732	26 211 775	74%	1 818 147	7%
Opérations pour compte de tiers	5 623 473	3 856 545	69%	7 997 755	3 007 246	38%	-849 300	-22%
Autres	6 159 200	2 683 015	44%	3 978 417	4 998 176	126%	2 315 161	86%
Dépenses d'inv. Hors dette	394 673 516	374 538 806	95%	412 321 893	412 756 099	100%	38 217 293	10%
Restes à réaliser		16 374 304			12 348 543		-4 025 761	-25%
Total DI hors dette, y c les RAR	394 673 516	390 913 109	99%	412 321 893	425 104 642	103%	34 191 532	9%
Amortissement de la dette	71 485 000	68 189 793	95%	69 600 000	70 609 482	101%	2 419 690	4%
Baisse de plafond	5 000 000	5 000 000	100%	5 000 000	5 000 000	100%	0	0%
Amortissement dette stade P.Mauroy	8 439 278	8 439 277	100%	8 439 278	8 439 275	100%	-2	0%
Total amortissement dette	84 924 278	81 629 070	96%	83 039 278	84 048 758	101%	2 419 688	3%
Total dépenses d'inv. hors RAR	479 597 794	456 167 876	95%	495 361 171	496 804 856	100%	40 636 981	9%
Total dépenses d'investissement	479 597 794	472 542 179	99%	495 361 171	509 153 399	103%	36 611 220	8%



Les dépenses d'investissement, hors dette et restes à réaliser, s'établissent à 412,8M€ (soit +38,2M€/CA 2023) correspondant à un taux de réalisation sur BP de 100%.

Elles sont composées des dépenses relatives aux :

- **Acquisitions de biens meubles et immeubles** : 34,6M€ (-6,2M€ par rapport à 2023).

Ces dépenses ont notamment concerné :

- Les actions d'aménagement d'habitat et de politique de la ville à hauteur de 8,5M€ dont 6,5M€ d'acquisitions foncières,
- La politique du développement économique et de l'emploi pour 1M€,
- La politique de collecte et de traitement des déchets pour 14M€ dont 6,8M€ pour l'achat de matériels, 5,5M€ pour l'acquisition du matériel nécessaire aux points d'apports volontaires et 1,4 M€ pour le centre de valorisation organique (CVO),
- Les autres politiques métropolitaines à hauteur de 11,1M€.

- **Études** : 26,4M€ (+1,6M€ par rapport à 2023).

Il s'agit notamment des dépenses liées :

- à l'aménagement et l'habitat pour 11M€,
- à l'espace public et la voirie pour 4,1M€,
- les moyens transversaux et de coordination pour 6,3M€

- **Subventions d'équipement** : 103,7M€ (+17,3M€ par rapport à 2023) :

- 60,8M€ ont été mobilisés dans le champ de l'aménagement, du logement, de l'habitat (subventions à la construction ou à la rénovation) et de la politique de la ville,
- 14,8M€ ont été mobilisés pour le rayonnement de la métropole principalement sur les fonds de concours dont 5,5M€ sur les équipements sportifs, 2,1M€ sur les piscines, 3,4M€ sur les équipements culturels et 2,9M€ sur le patrimoine,
- 10,2M€ au titre des actions de développement économique,
- 9,2M€ ont été mobilisé pour la politique espaces publics-voirie,
- 7,9M€ pour la gestion des réseaux d'énergie, le développement durable, le plan climat et le développement de l'agriculture dont 5,6M€ pour le fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- 0,8M€ autres politiques.

- **Travaux** : 213,9M€ (+22,3M€ par rapport à 2023) avec comme dépenses principales :

- 133,1M€ dédiés aux opérations de voirie et des espaces publics dont 40,3M€ pour l'aménagement des pistes cyclables,
- 22,2M€ mobilisés pour l'aménagement, le logement et l'habitat,
- 20,8M€ au titre des actions en faveur des espaces naturels et de l'agriculture,

- 11,5M€ au titre de la politique de collecte et de valorisation des déchets ménagers, dont 4,2M€ pour la modernisation du centre de tri de Lille,
- 9,6M€ au titre du rayonnement de la métropole dont 4,2 M€ sur le champ du sport et 5,4M€ pour la culture avec notamment les travaux du LAM pour 5,2M€,
- 5,2M€ au titre de la mobilité et du transport,
- 4,2M€ au titre des actions de développement économique,
- 7,3M€ au titre des autres politiques.

- **Autres immobilisations financières (dont avances remboursables) : 26,2M€ (+1,8M€ par rapport à 2023)**

Il s'agit essentiellement des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (pour la création de zones d'habitat ou pour des projets à vocation économique).

- **Opérations pour compte de tiers : 3M€ (-0,8M€ par rapport à 2023)**

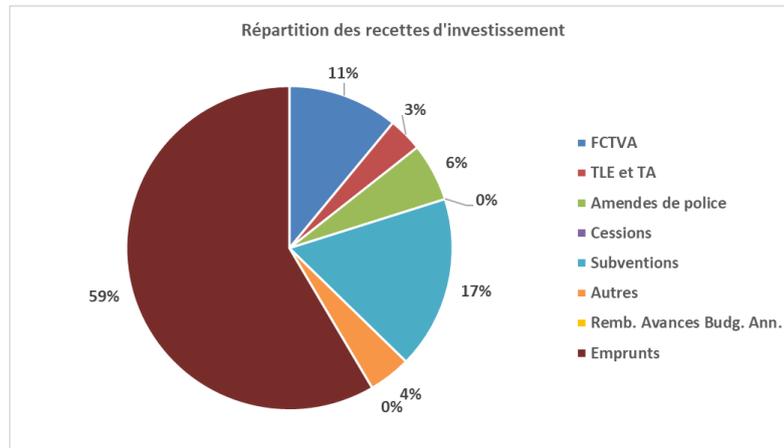
- **Autres dépenses d'investissement : 5M€ (+2,3M€ par rapport à 2023)**

Il s'agit notamment d'aides à l'ingénierie de l'ANAH (2,1M€), de 1,1M€ au titre de la taxe d'aménagement correspondant essentiellement au reversement aux communes et du fonds de transformation pour les entreprises 0,8M€.

En 2024 l'amortissement de dette du budget général s'est établi à 84M€ (+2,4M€ par rapport à 2023).

Les recettes réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 232,6M€ et augmentent de +125,4M€ par rapport à l'exercice 2023. Les recettes d'investissement hors emprunt atteignent 96,3M€ et augmentent de 4,2M€. Les restes à réaliser atteignent 1,9M€ en 2024.

Recettes d'Investissement	2023			2024			Evol CA 2024/2023	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
FCTVA	23 000 000	28 607 304	124%	23 000 000	25 428 267	111%	-3 179 037	-11%
TLE et TA	15 005 000	10 290 084	69%	15 005 000	7 885 698	53%	-2 404 386	-23%
Amendes de police	5 000 000	12 323 954	246%	10 000 000	13 475 663	135%	1 151 709	9%
Cessions	103 124 345	0		16 622 035	0		0	
Subventions	15 707 536	30 300 413	193%	43 606 208	40 063 553	92%	9 763 140	32%
Autres	25 966 400	10 617 463	41%	7 112 837	9 489 529	133%	-1 127 934	-11%
Total recettes hors emprunt	187 803 281	92 139 217	49%	115 346 079	96 342 710	84%	4 203 493	5%
Emprunts	106 233 962	15 000 001	14%	179 922 381	136 000 000	76%	120 999 999	807%
Avance agence de l'eau	0	65 803		0	270 414		204 611	311%
Total recettes d'invest. hors RAR	294 037 242	107 205 021	36%	295 268 460	232 613 124	79%	125 408 103	117%
Restes à réaliser		2 261 233			1 964 705		-296 528	-13%
Total recettes d'invest. Avec RAR	294 037 242	109 466 254	37%	295 268 460	234 577 829	79%	125 111 576	114%
Total recettes d'investissement	294 037 242	109 466 254	37%	295 268 460	234 577 829	79%	125 111 576	114%



Ces recettes sont composées ainsi :

- des subventions : 40,1M€ (+9,8M€ par rapport au niveau 2023) qui représentent 41% des recettes. Les principales subventions perçues par la MEL concernent la politique du logement, de l'urbanisme et de l'habitat (17,5M€ soit -4,5M€ correspondant au rythme des aides déléguées en matière d'habitat), la subvention de la BEI pour les pistes cyclables (11M€), l'aménagement cyclable (3,5M€), les réseaux d'énergie (1,4M€) et la politique culturelle (1,1M€),
- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA): 25,4M€ (-3,2M€ par rapport au niveau 2023, année au cours de laquelle des recettes dues pour les années 2020 à 2022 avaient été encaissées). Le FCTVA représente 26% des recettes d'investissement,
- de la taxe d'aménagement (TA) : 7,9M€ qui représente 8% des recettes d'investissement (-2,4M€ par rapport à 2023). Il convient de souligner, cette année encore, la difficulté structurante à disposer d'information fiables sur le niveau à percevoir par la MEL depuis la réforme nationale de 2022 qui a modifié les modalités de liquidation et de recouvrement par l'État,
- des amendes de police : 13,5M€ (+1,2M€ par rapport à 2023). Elles représentent 14% des recettes d'investissement,
- des autres recettes d'investissement : 9,5M€ (-1,1M€ par rapport à 2023),
- des emprunts levés : 136M€, soit 58% des recettes d'investissement. Les mobilisations d'emprunts ont augmenté de 121M€ par rapport à 2023, exercice marqué par la vente de l'ancien siège rue du Ballon pour 95M€.

5. Résultats et agrégats financiers

- **L'épargne brute** (hors reprises et dotations aux provisions) s'élève à 252,7M€, en augmentation par rapport à celle constatée en 2023 (+35,8M€)
- **L'épargne nette** augmente par rapport à 2023, elle atteint 168,6M€ (+33,3M€).
- **L'encours de dette** à fin 2024 s'établit à 804,8M€ en augmentation par rapport à 2023 : +52,2 M€ soit +6,9%. La capacité de désendettement est de 3,2 années.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement	1 138 707 264	1 155 669 836
Dépenses de fonctionnement	921 798 588	903 010 450
Epargne brute	216 908 676	252 659 386
Amortissement de la dette	81 629 070	84 048 758
Epargne nette	135 279 606	168 610 629
Solde provisions	-1 877 951	-602 215

Résultats		
Résultat de fonctionnement	150 865 176,26	174 996 340,21
Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00
Résultat cumulé de fonctionnement	150 865 176,26	174 996 340,21
Résultat d'investissement	-33 376 720,94	-26 999 902,48
Résultat reporté d'investissement	-164 210 901,81	-211 599 107,34
Résultat cumulé d'investissement	-197 587 622,75	-238 599 009,82
Résultat global	-46 722 446,49	-63 602 669,61
Solde des restes à réaliser	-14 113 071,22	-10 383 838,00
Résultats définitifs	-60 835 517,71	-73 986 507,61

Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	19,0%	21,9%
Financement de l'investissement	47,6%	50,9%
Encours de dette	752 627 085	804 848 742
Capacité de désendettement	3,5	3,2

Résultat 2024 :

Le montant du résultat global de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement est de +174 996 340,21€.

Le besoin réel de financement de la section d'investissement avant reports s'élève à -238 599 009,82€. Le solde des restes à réaliser s'établit à -10 383 838€.

Le résultat global de clôture après reports (toutes sections confondues) s'établit à - 73 986 507,61€ sur le budget général.

Néanmoins, le résultat global de clôture consolidé 2024 après reports, tous budgets confondus, s'établit à +36 355 011,57€.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif général 2024 ;
- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) d'acter que les résultats sur réalisations sont, à l'exception d'une écriture de reprise de résultats en fonctionnement de 17 397,35 € qui sera à traiter ultérieurement, en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de la Métropole Européenne de Lille, qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025 ;
- 5) de déclarer les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- 6) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser. Ils seront repris au budget supplémentaire 2024 pour un montant de 12 348 542,85 € en dépenses et de 1 964 704,85 € en recettes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Les groupes Métropole écologiste citoyenne et solidaire et Actions et projets pour la métropole s'étant abstenus. M. Damien CASTELAIN n'ayant pas pris part au vote.